



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté

portant nomination des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

La présidente du conseil régional d'Île-de-France,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.302-13, R.362-1 et suivants ;

Vu la délibération du 14 avril 2025 du Conseil régional d'Île-de-France désignant ses représentants au sein du comité régional de l'habitat et de l'hébergement ;

Vu la délibération du 30 juin 2026 de la Métropole du Grand Paris désignant ses représentants au sein du comité régional de l'habitat et de l'hébergement ;

Vu le résultat de l'élection spéciale prévue à l'article R.362-13 du code de la construction et de l'habitation, désignant les douze présidents d'établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat ayant leur siège hors du périmètre de la métropole du Grand Paris, ou leurs représentants, appelés à siéger au sein du comité régional de l'habitat et de l'hébergement, proclamé le 11 juin 2026 ;

Vu le décret en conseil des ministres du 27 mai 2026 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'élection de madame Valérie PÉCRESSE le 27 juin 2021 à la présidence du conseil régional d'Île-de-France ;

Sur proposition du directeur de la direction régionale de l'habitat, de l'hébergement et du logement ;

ARRÊTENT

Article 1er :

Sont nommés membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France, pour une durée de six ans :

1) Au titre du 1^{er} collège :

- le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, ou son représentant ;
- le préfet de département de Seine-et-Marne, ou son représentant ;
- le préfet de département des Yvelines, ou son représentant ;
- le préfet de département de l'Essonne, ou son représentant ;
- le préfet de département des Hauts-de-Seine, ou son représentant ;
- le préfet de département de la Seine-Saint-Denis, ou son représentant ;
- le préfet de département du Val-de-Marne, ou son représentant ;
- le préfet de département du Val-d'Oise, ou son représentant ;
- le directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports, ou son représentant ;
- le directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement, ou son représentant ;
- le directeur de la direction régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, ou son représentant.

2) Au titre du 2^e collège :

- la présidente du conseil régionale d'Île-de-France, Valérie PÉCRESSE, ou son représentant ;
- en tant que conseillers régionaux :
 - M. Gilles BATTAIL, ou son suppléant ;
 - Mme Muriel CASALASPRO, ou son suppléant ;
 - M. Adrien DELACROIX, ou son suppléant ;
 - M. Olivier DELAPORTE, ou son suppléant ;
 - M. Pierre DENIZIOT, ou son suppléant ;
 - M. Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT, ou son suppléant ;
 - Mme Cécile DUMAS, ou son suppléant ;
 - Mme Huguette FOUCHE, ou son suppléant ;
 - Mme Charlotte LIBERT-ALBANDEL, ou son suppléant ;
 - M. Xavier MELKI, ou son suppléant ;
 - Mme Caroline PARMENTIER, ou son suppléant ;
- les présidents des conseils départementaux composant le territoire francilien,
 - M. Emmanuel GRÉGOIRE (Ville de Paris), ou son représentant ;
 - M. Jean-François PARIGI (Seine-et-Marne), ou son représentant ;
 - M. Pierre BÉDIER (Yvelines), ou son représentant ;
 - M. François DUROVRAY (Essonne), ou son représentant ;
 - M. Georges SIFFREDI (Hauts-de-Seine), ou son représentant ;
 - M. Stéphane TROUSSEL (Seine-Saint-Denis), ou son représentant ;
 - M. Olivier CAPITANIO (Val de Marne), ou son représentant ;
 - Mme Marie-Christine CAVECCHI (Val d'Oise), ou son représentant.

3) Au titre du 3^e collège :

- le président de la Métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, ou son représentant ;
- en tant que conseillers métropolitains :
 - Denis CAHENZLI, ou son suppléant ;
 - Philippe DALLIER, ou son suppléant ;
 - Joakim GIACOMONI, ou son suppléant ;
 - Françoise LECOUFLE, ou son suppléant ;
 - Marine ROSSET, ou son suppléant ;
 - Magalie THIBAULT, ou son suppléant ;
 - Maxime CROSNIER, ou son suppléant ;
 - Raphaël ADAM, ou son suppléant ;
 - Sofia BOUTRIH, ou son suppléant ;
 - Stéphanie DAUMIN, ou son suppléant ;
- douze présidents d'établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat, ayant leurs sièges en-dehors de la métropole du Grand Paris :
 - M. Farid BELABED, vice-président délégué au logement et à l'habitat de la communauté de communes du Pays de Montereau, représentant M. James CHÉRON, président ;
 - M. Olivier DELMER, vice-président en charge de l'habitat, du logement, de la lutte contre l'habitat indigne, de la précarité énergétique et du PLHI de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine, représentant M. Franck VERNIN, président ;
 - Mme Annie VIARD, conseillère déléguée habitat logement de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, représentant M. Jean-Paul MICHEL, président ;
 - M. Lorrain MERCKAERT, président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
 - M. Adama GAYE, vice-président délégué à l'habitat de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, représentant Me Cécile ZAMMIT - POPESCO, présidente ;
 - M. Romain BERTRAND, vice-président délégué à l'habitat de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, représentant M. Pierre FOND, président ;
 - M. Jean-Marie TÉTART, président de la communauté de communes du Pays Houdanais ;
 - Mme Marianne DURANTON, vice-présidente habitat, logement et politique de la ville de Cœur d'Essonne Agglomération, M. Frédéric PETITTA ;
 - M. Sébastien PONIATOWSKI, président de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts ;
 - Mme Catherine BORGNE, présidente de la communauté de communes du Haut Val-d'Oise ;
 - M. Abdelaziz HAMIDA, vice-président en charge de l'habitat, du logement, de la lutte contre l'habitat indigne, de la précarité énergétique et du PLHI de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, représentant M. Pascal DOLL, président ;
 - M. Jean-Paul JEANDON, président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

4) Au titre du 4^e collège :

- un représentant d'Action Logement : Mme Caroline PERRIOT ;
- quatre représentants de l'Aorif : M. Claude KNAPIK, Mme Cécile BELARD du PLANTYS, M. Frédéric RAGUENEAU, M. Laurent LORRILLARD ;
- un représentant de la Caisse des dépôts et consignations : Mme Najoua BENFELLA ;
- un représentant de la caisse nationale des Allocations familiales, Mme Sophie BARROIS ;

- un représentant de la chambre régionale de Commerce et d'Industrie, M Dominique MOCQUAX ;
- un représentant de la chambre des Notaires de Paris, M. Marc CAGNIART ;
- un représentant de la chambre d'Agriculture pour la région Île-de-France, Mme Laurence FOURNIER ;
- un représentant de la confédération de l'Artisanat et des petites Entreprises du Bâtiment, M. Anthony HADJIPANAYOTOU ;
- un représentant du conseil régional de l'ordre des architectes, Mme Soraya BAÏT-IHADDADENE ;
- un représentant de la fédération des entreprises publiques locales d'Île-de-France, M. Alexis CHOPPIN DE JANVRY ;
- un représentant de la fédération des promoteurs immobiliers, M. Marc VILLAND ;
- un représentant de la fédération française du bâtiment, M. Renaud MULVIDSON ;
- un représentant de la fédération nationale de l'immobilier, M. Olivier PRINCIVALLE ;
- un représentant de la fédération régionale des travaux publics, M. Olivier GARRIGUE ;
- un représentant des constructeurs aménageurs de la fédération française du bâtiment Grand-Paris, M. Emmanuel DEZELLUS ;
- un représentant de l'union nationale des aménageurs : Mme Christelle EMONET ;
- un représentant de l'union des syndicats de l'immobilier : M Eric BRICO ;
- un représentant de l'établissement public foncier d'Île-de-France : M. Guillaume TERRAILLOT.

5) Au titre du 5^e collège :

- un représentant de l'association Aide à toute détresse quart-monde, Mme Nicole SMADJA ;
- un représentant de l'association Droit au logement : Mme Micheline UNGER ;
- un représentant de l'association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement (Affil), M. Gérard BARBIER ;
- un représentant de la chambre des propriétaires de Paris et d'Île-de-France, M. Benoît LABAT ;
- un représentant de la confédération de la consommation du logement et du cadre de vie, M. Edward WATTEEUW ;
- un représentant de la confédération française de l'encadrement, M. Philippe L'ESPRIT ;
- un représentant de la confédération française démocratique du travail, M. Olivier CLÉMENT ;
- un représentant de la confédération française des travailleurs chrétiens, M. Pascal BRAND ;
- un représentant de la confédération générale des petites et moyennes entreprises, M. Michel SANSONOFF ;
- un représentant de la confédération générale du Logement, M. Michel FRECHET ;
- un représentant de la confédération générale du Travail, M. Philippe PELLUET ;
- un représentant de la confédération générale du Travail Force ouvrière, Mme Christiane PIERRE ;
- un représentant de la confédération nationale du logement, M. Marc RUER ;
- un représentant de la confédération syndicale des familles, Mme Jacqueline CREMIEUX ;
- un représentant de la conférence régionale des retraitées et personnes âgées, M. Claude BAUDON ;
- un représentant de la croix-rouge française, Mme Françoise BOUSQUET ;
- un représentant de la fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement : M. Thierry DEBRAND ;
- un représentant de la fédération nationale des acteurs de la solidarité Île-de-France : Mme Patricia LEGER ;
- un représentant de la fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tziganes et les gens du voyage, M. Clément LARHANTEC ;
- un représentant de la fédération nationale solidarité femmes – union régionale : Mme Brigitte CHABERT ;
- un représentant de la fondation pour le logement des personnes défavorisées : M. Eric CONSTANTIN ;

- un représentant du groupement d'intervention public SAMU SOCIAL de Paris : Mme Vanessa BENOIT ;
- un représentant du groupement d'intervention public d'habitat et d'intervention sociale : M. Philippe CROUZET ;
- un représentant du mouvement des entreprises de France, M. Fabien ZANELLA ;
- un représentant du service intégré d'accueil et d'orientation de Paris, Mme Sabrina BOULEFRAD ;
- un représentant du service intégré d'accueil et d'orientation de Seine-Saint-Denis, Interlogement 93, M. Philippe AVEZ ;
- un représentant du service intégré d'accueil et d'orientation 95, ESPERER 95, Mme Gaëlle ARTIFONI ;
- un représentant de l'union professionnelle du logement accompagné (UNAFO), M. Guillaume BRUGIDOU ;
- un représentant de l'union régionale des associations familiales d'Île-de-France, M. Alain MILLOTTE ;
- un représentant de l'union régionale des centres communaux d'action sociale, M. Patrick LAFON (Essonne) ;
- un représentant de l'union régionale pour l'habitat des jeunes, M. Tommy VEYRAT ;
- un représentant de l'union régionale inter-fédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS), Mme Claire PARDOEN ;
- un représentant de l'union régionale PACT Île de France- SOLIHA, M. Michel BANCAL ;
- un représentant de l'union régionale des comités locaux pour le logement autonomes des jeunes d'Île-de-France (URCLLAJ), Mme Martine CHASTRE ;

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois suivant sa publication :

- d'un recours gracieux pouvant être exercé auprès du préfet de la région d'Île-de-France ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris (7 rue de Jouy, 75004 Paris) ou par l'application [Connexion | Télérecours Citoyens | Conseil d'État](#).

Article 3 :

La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France), accessible à l'adresse :

www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le **02/07/2026**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

SIGNÉ

Georges-François LECLERC

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France,

SIGNÉ

Valérie PÉCRESSE